



Envoi au contrôle de légalité le : 25 avril 2023

Publication électronique le : 25 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 AVRIL 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Steeve BRIOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET
PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

(N°2023-158)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements

de fonction dans les EPLE » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/04/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, pour les 6 collèges, les concessions de logement par nécessité absolue de service figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver, pour le collège Anne Frank de Dourges la concession de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 avril 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR NAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépén- dances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services							
ARTOIS	CA de Béthune- Bruay, Artois-Lys Romane	BÉTHUNE	BÉTHUNE	George Sand	99 rue Gauthier 3ème étage - Droite Logement n° 6	62400 BÉTHUNE	Oliver DEGAND	NAS 2	David ROUSSEL	ATTEE Gardien entretien	F5	85 m²	∅	∅	Appartement	30/01/2023	Nouveau	01/02/2023	Favorable							
					905 rue Louis Dusart 1er étage Logement n° 1	62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Bernard VIEZ	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F6	126,35 m²	Garage	Appartement	02/02/2023	∅	∅	Appartement	02/02/2023	Modification	01/01/2023	Favorable				
905 rue Louis Dusart 1er étage Logement n° 2	NAS 1	Adjoint gestionnaire	F5	101,31 m²	Garage		Appartement	∅		∅	Appartement	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅						
ARTOIS	CA de Béthune- Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA- BUISSIÈRE	BRUAY-LA- BUISSIÈRE	Albert Camus	905 rue Louis Dusart Logement n° 3	62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Bernard VIEZ	NAS 2	Maxence KUPCZYK	ATTEE Gardien maintenance	F4	90 m²	Garage	∅	Maison	02/02/2023	Modification	01/01/2023	Favorable							
AUDOMAROIS	CA du Pays de Saint-Omer	AIRE-SUR-LA- LYS	AIRE-SUR-LA- LYS	Jean Jaurès	26 rue Jean Jaurès 2e étage, n° 3,	62120 AIRE-SUR-LA-LYS	Philippe SACIEUX	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F4	98 m²	Garage	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅						
					Adjoint gestionnaire					F4	85 m²	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	
					Principal adjoint					F4	85 m²	Garage	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅
AUDOMAROIS	CA du Pays de Saint-Omer	AIRE-SUR-LA- LYS	AIRE-SUR-LA- LYS	Jean Jaurès	26 rue Jean Jaurès 2e étage, n° 2	62120 AIRE-SUR-LA-LYS	Philippe SACIEUX	NAS 2	Valérie GRABRE	ATTEE Gardien accueil	F4	75 m²	Garage	∅	Appartement	09/02/2021	Régularisation	01/09/2022	Favorable							
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	BOULOGNE-SUR- MER 2	BOULOGNE-SUR- MER	Pierre Daunou	38 rue Jules Verne 1er étage côté gauche	62200 BOULOGNE- SUR-MER	Samuel RENOU	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F3	65 m²	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅					
					Adjoint gestionnaire					F3	65 m²	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	
					Principal adjoint					F4	80 m²	Garage	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅
					ATTEE Gardien entretien					F4	80 m²	Garage	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅
ATTEE Gardien entretien	F4	80 m²	Garage	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅							
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	OUTREAU	OUTREAU	Albert Camus	1 rue du professeur Clerc	62230 OUTREAU	Laurence COUVELAIRE	NAS 2	Hugo ALBERT	ATTEE Gardien	F5	140 m²	Garage	∅	Maison	02/02/2023	Nouveau	01/11/2022	Favorable							
LENS-HENIN	CA de Lens - Liévin	WINGLES	Bracke Desrousseaux	11 rue Etienne Dollet n° 4 - 1er étage droite	62880 VENDIN-LE- VIEIL	Doris WAGON	NAS 2	Patrick BAILLEUL	ATTEE Gardien	F4	79 m²	∅	∅	Appartement	02/02/2023	Nouveau	03/01/2023	Favorable								

Légende :

- NAS 1 Personnels état
- NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépenses	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	HÉNIN- BEAUMONT - 1	DOURGES	Ame Frank	Rue du 8 Mai 1945 Logement N° 1	62119 DOURGES	Grégory GUIOT	Convention d'occupation précaire	José DOS SANTOS	ATTEE Maintenance	F5	99.30 m ²	Garage	669,26 €	Maison	13/10/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable

La redevance tient compte de l'augmentation de l'IRL de juillet 2022 (+3,60%)

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°15

Territoire(s): Artois, Audomarois, Boulonnais, Lens-Hénin

Canton(s): BETHUNE, BRUAY-LABUISSIERE, AIRE-SUR-LA-LYS, BOULOGNE-SUR-MER-2, OUTREAU, WINGLES, HENIN-BEAUMONT-1

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. du Boulonnais, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 AVRIL 2023

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Les articles R. 216-4 à R. 216-19 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement, après avis de France Domaines.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de six collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatifs aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Le chef d'établissement du collège de Dourges m'a transmis la proposition de son conseil d'administration, reprise dans le tableau ci-annexé, relative aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des réussites citoyennes, « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais ». Elle contribue à relever l'un des trois défis pour les réussites citoyennes : ouvrir à chacun le champ des possibles et plus précisément l'ambition de faire de l'éducation un levier d'égalité en garantissant l'égalité des chances au collège et en créant les conditions de la réussite pour tous. Le Département porte l'ambition de proposer aux familles et aux élèves, les meilleures conditions de réussite scolaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant au tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/04/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY